



NOTIFICATION TAUX ACCIDENT DU TRAVAIL DÉMATÉRIALISÉE

Une nouvelle obligation légale au 01/01/2021

Si vous n'en possédez pas déjà un, vous devez ouvrir un compte Net-Entreprise

Notre cabinet ne peut se substituer à vous pour la réalisation de cette formalité

Pour quelles raisons ouvrir un compte AT/MP ?

1

Notification en ligne de votre taux de cotisation AT/MP

2

Demande en ligne des subventions Prévention TPE (Entreprises de -50 salariés)

3

Bilan individuel des risques professionnels

Vous êtes concernés par cette obligation au :

10 salariés et plus ?

01/01/2021

Pour cela, vous devez **obligatoirement ouvrir votre compte AT/MP avant le 1er décembre 2020**

Vous ne serez concernés par cette obligation qu'au :

moins de 10 salariés ?

01/01/2022

Mais vous pouvez dès à présent réaliser cette formalité.

<https://www.net-entreprises.fr/inscription-a-net-entreprises/>



L'ouverture de votre compte se fera dans un délai maximal de 24h. Complétez les champs en indiquant impérativement votre adresse mail.
En cas de changement d'adresse mail, n'oubliez pas de mettre à jour votre compte déclarant Net-Entreprise !

Vous êtes concernés par cette obligation au :

10 salariés et plus ?

Vous accédez ainsi à toutes les données des établissements appartenant à votre entreprise.

Vous êtes concernés par cette obligation qu'au :

moins de 10 salariés ?

Mais vous pouvez dès à présent réaliser cette formalité.

Quelles sanctions ?



Le non respect de l'adhésion au téléservice « compte AT/MP » entraîne l'application chaque année d'une pénalité d'environ 18€ à 52€ par salarié compris dans l'effectif de l'entreprise.

Pour vous aider :

Nous vous invitons à consulter les vidéos "tuto" ci-dessous pour créer votre compte :

<https://ameli-cmd-front.damdy.com/index.php/player-preview-b6412b7cdf6906f3631cc2a3bca778ad-512-288.html>

<https://ameli-cmd-front.damdy.com/index.php/player-preview-99a3eb958f6426c066da551992c13805-512-288.html>



Notre service social reste à votre disposition pour toute question

Retrouvez nous sur :
www.acomaudit.com